Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_130-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-130

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (E), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_130-DE

***Vu** les articles L.5711-1 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales*
***Vu** l'arrêté préfectoral du 5 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Brocéliande, modifié par des arrêtés préfectoraux successifs*

Monsieur le Président informe que le programme LEADER, créé en 1991 a pour objectif principal de soutenir les acteurs du territoire ayant un projet innovant, inscrit dans les transitions et répondant à la stratégie locale du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande. Le programme propose un accompagnement technique et financier aux acteurs privés et publics du territoire dont les projets répondent à la stratégie de développement local.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est l'interlocuteur entre l'Autorité de Gestion (la Région) et le porteur de projet. Le GAL porte le dispositif LEADER sur le territoire du Pays de Brocéliande.
Il est composé d'un Comité de programmation (public/privé) et d'une équipe technique.

Le Comité de programmation est composé de 12 membres titulaires (6 membres publics et 6 membres privés) et de 12 membres suppléants. Il se réunit deux à trois fois par an afin de sélectionner les projets, mettre à jour la maquette financière, adopter le règlement intérieur.

Jusqu'à présent la composition du collège public s'établissait comme suit :

COLLEGE PUBLIC – 6 sièges	**Nombre de représentants**	
Structures représentées	**Membres TITULAIRES**	**Membres SUPPLEANTS**
Syndicat mixte du Pays de Brocéliande	**2**	
Brocéliande communauté	**2**	
Communauté de communes Saint-Méen Montauban	**1**	
Montfort communauté	**1**	
Brocéliande communauté		*2*
Communauté de communes Saint-Méen Montauban		*2*
Montfort communauté		*2*
Sous total	**6**	***6***

À la suite des élections communales, communautaires et syndicales de 2026, la composition du collège public du comité de programmation du GAL du Pays de Brocéliande évolue. Cette évolution nécessite une nouvelle répartition des sièges du collège public.

En effet, Christophe Martins préside à la fois Montfort Communauté et le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande. Cette double présidence renforce de fait la place de Montfort Communauté au sein du collège public, même si les sièges sont attribués à des structures distinctes. Afin de préserver un meilleur équilibre entre les territoires représentés, il a été décidé de transférer un siège du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande à la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban.

La nouvelle répartition des sièges au sein du collège public proposée est la suivante :

COLLEGE PUBLIC – 6 sièges	**Nombre de représentants**	
Structures représentées	**Membres TITULAIRES**	**Membres SUPPLEANTS**
Syndicat mixte du Pays de Brocéliande	**1**	
Brocéliande communauté	**2**	
Communauté de communes Saint-Méen Montauban	**2**	
Montfort communauté	**1**	
Brocéliande communauté		*2*
Communauté de communes Saint-Méen Montauban		*2*
Montfort communauté		*2*
Sous total	**6**	***6***

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_130-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- De PROCEDER à un vote à main levée,
- de DESIGNER Roland HERCOUËT et Annick AUBIN, membres titulaires, et Ange PRIOUL et Alain LEFEUVRE, membres suppléants, pour représenter Brocéliande Communauté au comité de programmation du Groupe d'Action Locale.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT